Municipalité de Scott
Toujours en mouvement depuis 1895

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière **de la susdite Municipalité,** qu'il y aura une séance ordinaire du conseil, soit le mardi 1er novembre 2022.

Résumé :

Demande de dérogation mineure 30, rue des Sapins, lots # 3 687 410 et 3 688 549

Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un bâtiment secondaire en cours avant.

Selon le règlement de zonage 198-2007, article 9.2 a), *l'implantation des bâtiments secondaires dans toutes les zones,* il est mentionné que dans les lots intérieurs, les bâtiments secondaires ne peuvent être implantés que dans les cours arrières et latérales à une distance minimale de 60 cm des limites de propriété.

Donné à Scott, ce 17 octobre 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17 octobre 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
greffière-trésorière